

BILAN ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : Milliers de Dinars)

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 046	222 113
Créances sur les établissements bancaires et financiers	625 673	473 959
Créances sur la clientèle	3 836 075	3 601 472
Portefeuille-titres commercial	322 779	229 183
Portefeuille d'investissement	453 837	458 853
Valeurs immobilisées	138 371	147 862
Autres actifs	205 253	170 894
TOTAL ACTIF	6 046 034	5 304 336
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	400 147	90 024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	59 255	57 013
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 870 850	4 505 932
Emprunts et ressources spéciales	102 584	51 107
Autres passifs	173 085	191 928
TOTAL PASSIF	5 605 921	4 896 004
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 741	198 741
Réserves	135 981	132 044
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	10 583	3
Résultat net	91 162	73 898
TOTAL CAPITAUX PROPRES	440 113	408 332
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	6 046 034	5 304 336

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : Milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	31/12/2015	31/12/2014
Cautions, avals et autres garanties données	277 830	253 094
Crédits documentaires	230 152	142 158
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	507 982	395 252
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement donnés	152 900	109 801
Engagements sur titres	38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	152 938	109 839
ENGAGEMENTS REÇUS		
Garanties reçues	1 697 430	1 520 304
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 697 430	1 520 304

ETAT DE RESULTAT PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : Milliers de Dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts et revenus assimilés	273 295	263 408
Commissions (en produits)	79 278	76 293
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	41 244	40 714
Revenus du portefeuille d'investissement	26 759	13 794
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	420 576	394 209
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts encourus et charges assimilées	(141 140)	(127 155)
Commissions encourues	(4 668)	(4 382)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(145 808)	(131 537)
PRODUIT NET BANCAIRE	274 768	262 672
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	14 880	(13 470)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	150	520
Autres produits d'exploitation	5 769	5 161
Frais de personnel	(98 612)	(87 347)
Charges générales d'exploitation	(33 684)	(31 962)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(16 054)	(15 942)
RESULTAT D'EXPLOITATION	147 217	119 632
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	(10 477)	(1 628)
Impôt sur les bénéfices	(45 578)	(44 106)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	91 162	73 898
RESULTAT NET DE LA PERIODE	91 162	73 898
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	91 162	73 898
RESULTAT PAR ACTION DE BASE (EN DT)	2,29	1,86

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : Milliers de Dinars)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	376 013	366 757
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(147 298)	(131 850)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(7 233)	8 844
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(240 172)	(212 838)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	367 626	456 539
Titres de placement	(71 656)	132 354
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(133 858)	(96 109)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(40 576)	74 926
Impôt sur les bénéfices	(45 578)	(26 656)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	57 268	571 967
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	26 940	(26)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	4 985	(369 324)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(6 564)	(7 502)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	25 361	(376 852)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	52 857	(6 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(1 701)	(8 121)
Dividendes et autres distributions	(59 622)	(53 263)
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(8 466)	(67 384)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	74 163	127 731
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	452 080	324 349
LIQUIDITÉS ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	526 243	452 080

EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2015

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de Attijari bank arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de Attijari bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31-12-2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Attijari bank

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de Attijari bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6 046 034 KDT et un bénéfice net de 91 162 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Attijari bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 - 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Mai 2016
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAÏFA